



**Début de la séance :** Le 16 Novembre 2022 (visioconférence – 19h30)  
**Membres présents :** Patrice GUILLOTEAU, Stéphane LEROY, David LORIOU, Benoit GANDREUIL  
**Membre absent excusé :** Vincent LORIOU  
**Invités :**

---

## Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

## Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.



## Phase 1 / Journée 4 12 et 13 Novembre 2022

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

### NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

### NON REMONTÉE PDF

RAS

### PR

#### Poule 1

#### **NIORT TT (7) vs BRETIGNOLLES (1)**

Le joueur FUZEAU Olivier (Brétignolles) est parti avant le double. Le résultat de la rencontre est entériné.

En cas de non présentation d'un certificat médical avant le dimanche 20 Novembre, l'application de l'amende de 30€ sera appliquée.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Statut « Normal » pour sa 3<sup>ème</sup> partie de simple

#### Poule 2

#### **LA CRECHE STE NEOMAYE (1) vs ST VARENT (1)**

Le joueur THINON Nicolas (St Varent) s'est blessé au cours de sa 1<sup>ère</sup> partie. Le résultat de la rencontre est entériné.

En cas de non présentation d'un certificat médical avant le dimanche 20 Novembre, l'application de l'amende de 30€ sera appliquée.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Abandon pour sa 2<sup>ème</sup> partie de simple.
- Forfait pour le double
- Forfait pour sa 3<sup>ème</sup> partie de simple

### D1

#### Poule 1

RAS

#### Poule 2

RAS

### D2

#### Poule 1

RAS



Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

## D3

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

## D4

**Poule 1 | BRESSUIRE (4) vs GREEN MAULEON (1)**

Forfait simple du club de Bressuire

Perte de la rencontre 14-0, 0 Point rencontre

Confiscation de la caution de 53 €

Paiement de la nouvelle caution de 53 € avant vendredi 18/11/22 pour pouvoir continuer le championnat par équipe.

Rappel : En cas de nouveau forfait pour cette équipe **dans la saison**, ce sera un forfait général avec les conséquences qui en découlent

**Poule 2 | ST VARENT (3) vs PARTHENAY (9)**

L'équipe de PARTHENAY a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

Le résultat de la rencontre est entériné.

En conséquence, l'équipe de PARTHENAY est déclarée équipe incomplète au titre de la 4<sup>ème</sup> journée. Application de l'amende de 12€ pour équipes incomplètes.

10.3.2 Équipes incomplètes : De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4 Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS



---

**Fin de la séance 20h00.**

**Prochaine réunion CSD : le 23/11/2022 19h**